

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le lundi 4 avril 2016 à compter de 19 h 30, le conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété située au 24, rue du Joli-Bourg

L'objet de cette demande est pour le bâtiment principal : autoriser une marge de recul avant de 7,29 m au lieu de 7,5 m au règlement de zonage n° 436-2009 de la grille de la zone H-120. La demande consiste à déroger de 0,21 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 10 mars 2016.

Maxime Dauplaise, M.A.P. gma directeur général et secrétaire-trésorier